

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 2.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 hour. du mat.	4 degr. dessus zéro.	70 degrés.	27 pouces ligne.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 hour. 45 m.	11 hour. 49 m. 28.	4 hour. 14 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 2 décembre 1839.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. C. Martin, maire.

Séance du 28 novembre.

Présents : MM. Terme, Bergier, Durand, Brossette, Gros, Rambaud, Guérin-Philippon, Duod, Tissot, Menoux, Vachon-Imbert, Seriziat-Carrichon, Dubost, Nepple, Mermet, Guerre, Coulet, Falconnet, Acher, Capelin, Gautier, Bodin, Dupasquier, de Vauxonne, Chinard, Dolbeau, Seriziat, Malmazet, Reyre, Pons, Quantin, Martin (P.-P.), Barrillon.

La séance est ouverte à six heures.
Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est lu et adopté.
M. le maire lit un rapport présentant à la sanction du conseil un bail consenti au nom de la ville en faveur de M. Guigard, libraire, pour location d'un magasin au rez-de-chaussée de la façade principale du palais Saint-Pierre.

M. Dubost manifeste le désir que l'administration municipale impose pour l'avenir aux locataires du palais Saint-Pierre l'obligation de décorer le devant des magasins loués de fermetures uniformes établies sur un modèle arrêté par l'architecte en chef de la ville; la belle façade du palais Saint-Pierre aurait beaucoup à gagner en élégance par l'adoption de cette mesure.

M. le maire répond que l'administration prend bonne note de la judicieuse observation présentée par M. Dubost et qu'il y sera délégué à l'avenir.

Le bail dont il s'agit est approuvé par le conseil.

M. le maire lit un rapport proposant d'admettre M. Legendre-Hérald, professeur de sculpture à l'école gratuite des beaux-arts, à faire valoir ses droits à la retraite.

Le rapport fait un brillant éloge du mérite et du talent de M. Legendre-Hérald; il exprime un vif regret de ce qu'une maladie chronique oblige ce célèbre artiste à prendre une retraite prématurée.

L'examen de cette affaire est renvoyé à la commission des finances.

M. le maire lit un rapport proposant d'admettre à faire valoir leurs droits à la retraite MM. Renou et Rognon, commissaires de police.

Ce rapport est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

M. le maire lit un rapport relatif au budget prévisionnel pour 1840 présenté par l'administration des hospices civils.

Ce rapport est renvoyé à la commission du budget.

M. Vachon-Imbert, au nom de la commission des finances, lit un rapport proposant, selon l'avis de M. le maire, d'admettre M. Favier, employé supérieur de l'octroi, à faire valoir ses droits à la retraite.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Pons, au nom de la commission des finances, lit un rapport proposant d'approuver le budget prévisionnel pour 1840 présenté par l'administration du dépôt de mendicité.

Le conseil, après une courte discussion, adopte les conclusions de ce rapport.

La séance est levée à sept heures et demie.

Il y a un mois environ, notre drapeau se déployait glorieux dans des routes inconnues pour nous, le pas de nos soldats laissait des vestiges là où jamais Européen n'avait passé; les Arabes se tenaient silencieux, ils se courbaient devant les baïonnettes de notre armée d'expédition. A cette nouvelle, la presse ministérielle poussa des cris de joie; elle fit sonner haut l'expédition du Biban; elle répéta à satiété que l'Algérie était pacifiée, que la présence du duc d'Orléans avait à jamais assuré notre conquête. Au milieu de ces clameurs étourdissantes, qui n'aurait cru la paix consolidée pour de longues années? et cependant voilà l'Algérie en feu. Les cavaliers arabes se sont précipités dans la plaine de la Mitidja comme la tempête, ils ont porté partout le meurtre et l'incendie. Ils ont attaqué nos convois, égorgé nos avant-postes, tué sans pitié tous les Français qui sont tombés entre leurs mains. Cent cinquante fantassins, après une vigoureuse résistance, ont vu le faible carré qu'ils avaient formé se briser, et les têtes de nos glorieux vaincus ont toutes été pendues aux selles des cavaliers arabes. Ces nouvelles sont désastreuses; elles prouvent que nous étions en Afrique sur un volcan, et que le traité de la Tafna n'était qu'une paix armée.

Que de fois n'a-t-on pas aussi signalé les projets hostiles d'Abd-el-Kader! que de fois n'a-t-on pas dit : « Cet homme, vous l'avez fait puissant; mais sa puissance il la tournera contre nous! » Toutes ces prévisions les voilà réalisées. Le traité de la Tafna est brisé violemment; la guerre sainte a pour chef Abd-el-Kader; c'est lui qui excite les sauvages tribus qui sont voisines de nos possessions; c'est son souffle qui les anime, sa pensée qui les guide. Son bras ne les a maintenues en paix que pour les discipliner et leur donner un jour plus de force et plus d'audace.

Mais laissons de côté les plaintes et les reproches; il y a une chose à faire qu'à se répandre en vaines paroles. A nos soldats massacrés, il faut des vengeurs; à nos régiments décimés par les maladies et par le fer, il faut joindre d'autres régiments. Le moment d'agir avec vigueur est venu; il n'y a pas à hésiter devant les sacrifices quels qu'ils soient. L'honneur de la France et son intérêt veulent que l'Afrique soit acquise à jamais à la civilisation; cette belle mission lui a été providentiellement confiée, sachons l'accomplir. Que le gouvernement y songe, il est responsable de tous les nouveaux malheurs qui pourraient par sa faiblesse ou ses fluctuations fondre plus tard sur notre armée d'Afrique.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 24 novembre. — Niais politiques que nous sommes! Le concert de louanges et de bénédictions cesse à peine, qu'il faut courir aux armes, maudire presque la marche triomphale de notre armée aux Portes-de-Fer, et conjurer le fatal présent de la guerre que nous a suscité une auguste apparition.

A l'heure présente, la guerre est partout, excepté dans les murs d'Alger où la population, presque insouciant des événements du dehors, dort calme sous la foi des remparts. Tandis que le sort de la colonie se décide dans la vaste plaine de la Mitidja, la foule se presse insouciant et gaie à la première représentation d'i Puritani. Abd-el-Kader a déchiré l'inqualifiable traité de la Tafna, ou plutôt le traité Bugeaud, qui, après avoir été le talisman de l'inviolabilité du satrape, lui sert aujourd'hui de brandon pour allumer partout l'incendie, pour anéantir nos colons surpris, pour égorger nos soldats épars. C'est affreux à raconter, mais enfin c'est la vérité.

Ce que nos sonneurs de louanges ont pompeusement appelé expédition du Biban, a exalté au septième ciel le fanatisme du seul homme qui, pour l'honneur de la France et la prospérité des colons, est de trop dans l'Algérie.

Admirez ou maudissez si vous voulez cet Abd-el-Kader, qui se dit inspiré du ciel. Il croise les bras, et s'efface devant la tournée militaire du duc d'Orléans; il le laisse passer invulnérable et glorieux; sa toute-puissance impose le silence au désert. Le prince s'embarque à peine et les acclamations le suivent encore sur la mer, que le lion se révolte, et sa conspiration d'attaque sur tous les points de la plaine se dilate avec une précision et une spontanéité presque miraculeuses. Nul ne se doutait de la présence de ce nouveau Briarée; ses cent bras s'appesantissent à la fois sur les tribus amies de la France, sur les colons inoffensifs, sur nos troupes gardiennes de la paix dans toute l'étendue de la plaine.

Nous ne savons encore que la minime partie des désastres que notre implacable ennemi consomme sans résistance en dehors d'Alger. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'Abd-el-Kader, voulant justifier sa levée de boucliers, a interprété en outrage l'expédition du Biban, qu'il y a vu une violation à main armée de son territoire. Cette excursion qu'il savait d'avance et dont il aurait pu se venger en se mesurant face à face avec ses ennemis, il l'a subie. Aujourd'hui que le glaive est dans le fourreau, que ses récoltes sont en lieu de sûreté, que les greniers de ses montagnes sont remplis, il vient demander compte de notre crédulité à ses promesses. Abd-el-Kader ne domine la pensée de ses sujets que par un tribut de sang qu'il lève sur les chrétiens. Depuis long-temps il n'avait tenu parole, aujourd'hui il la tient; le voilà désormais puissant et redouté pour quelques années, à moins que la France, soucieuse enfin de sa gloire, renonce à son système de déférence et d'impunité envers un fanatique qui ne comprend pas notre longanimité.

N'importe! ce qu'il convient de savoir aujourd'hui, c'est que le sang a coulé partout sous le yatagan, que le feu dévore les tribus et les fermes, que nos soldats sont impuissants sous la force du nombre. On se bat à Blida, à Coléah, à Maelma, au Fondouk, à l'Arba et dans tous les camps voisins. Plusieurs villages sont incendiés, entre autres celui de Noirlous; des colons sont enlevés, un convoi et quarante-huit hommes qui l'escortaient ont disparu, un détachement de 148 hommes a été entièrement assassiné. Toutes nos tribus, pillées et saccagées, ont subi la loi du vainqueur; quelques-unes ont obtenu grâce et ont passé de son côté.

Nous ignorons encore toute l'étendue de cette épouvantable vengeance, et nous n'osons prêter l'oreille aux rumeurs qui circulent. Puisse enfin cette dernière catastrophe ouvrir les yeux de nos gouvernants! puissent-ils reconnaître l'infamie de leur politique envers un ennemi qui n'en a qu'une, celle de tourner autour de nous pour nous surprendre et nous anéantir!

(Toulonnais.)

On lit dans le *Sémaphore* :

ALGER, 24 novembre 1839. — Le passage du Biban a été le prétexte de la rupture du traité de la Tafna. Le Djaad ou la guerre sainte a été prêché à des populations fanatiques, elles y ont répondu avec empressement, et l'embuscade tendue au commandant Raphaël n'était que le prélude du drame dont une scène nouvelle a lieu chaque jour.

Quelques milliers de cavaliers hadjoutes, excités par l'émir, ont fait la semaine dernière une irruption subite dans la plaine, dévastant tout sur leur passage, pillant et dévalisant les tribus amies qui n'avaient pas le temps de faire entrer leurs troupeaux dans nos camps.

Deux convois de vivres, partis de Bouffarick pour Blida, ont été attaqués à l'improviste par une nuée de cavaliers. Le premier, composé de trois prolonges et escorté par trente-sept hommes du 24^e de ligne, a été surpris, les prolonges enlevées et l'officier ainsi que tous les soldats décapités; le second, ayant eu le temps de faire ses dispositions de défense, a tenu tête aux Arabes et a fait la plus belle résistance.

L'intrépide officier qui le commandait allait recueillir la noble récompense de son courage, du secours arrivait, lorsque deux balles l'ont étendu raide mort. Le sergent a continué le feu, et lorsque les troupes sorties de Bouffarick ont eu dispersés les Arabes, les soldats n'avaient plus que deux cartouches à brûler; ils en avaient consommé cinquante-huit.

Une charge vigoureuse, exécutée par le commandant de Lhorme, du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, la reprise des troupeaux enlevés par les Hadjoutes à nos amis, et la prise de quelques chevaux semblaient compenser cette triste nouvelle, quand hier un nouveau désastre a été signalé.

Du côté d'Oued-Laleg, un carré a été enfoncé par les cavaliers ennemis, après avoir fait une belle défense, et une centaine de braves ont manqué à l'appel. M. Calamand qui le commandait a reçu deux blessures.

Plusieurs fermes de la plaine ont été dévastées et incendiées; celle de M. Tobbler a été attaquée le 21 par 300 cavaliers hadjoutes. Une dizaine d'Européens et une quarantaine d'Arabes placés derrière les crênaux ont reçu les cavaliers à coups de fusils, et les ont obligés à la retraite. Une simple muraille est un rempart contre ces cavaliers, et l'on ne conçoit pas que toutes

les fermes des colons ne soient pas environnées de grandes cours ceintes de murs crénelés où les troupeaux et les hommes puissent trouver un asile assuré.

Toutes les troupes sont en mouvement pour repousser l'ennemi, mais il est d'autant plus difficile de joindre; car ces cavaliers, qui sont arrivés comme le vent du désert, fuiront avec la même rapidité; et pour le moment les chemins sont trop mauvais, les terres trop détrempées par l'eau qui tombe par torrents depuis plusieurs jours, pour qu'on puisse aller les joindre dans leurs repaires. Tout porte à croire que l'heure de la vengeance sera peut-être forcément différée.

Déjà nous avons entretenu nos lecteurs de la misère dans laquelle se trouve un grand nombre d'ouvriers lyonnais. Elle est d'autant plus digne de fixer l'attention publique qu'elle tient à des causes complètement étrangères à la volonté de ceux qu'elle atteint. Nos pauvres ouvriers sont encore une fois frappés dans leur existence, dans leur bien-être, par les oscillations de la politique et du crédit.

Dans un pays où l'on aurait souci de la vie des hommes, où l'on voudrait réellement le bonheur de tous, il y a long-temps que les temps de crise industrielle auraient été l'occasion d'institutions préparées pour en contrebalancer les désastreux effets. Ou il faut modifier notre système industriel, ou il faut par des fonds encaissés à l'avance les mettre à même de vivre pendant les mortes. Il n'y a pas à choisir.

Dans notre organisation industrielle, on se repose sur l'individualisme et surtout sur la liberté. On croirait la gêner si on donnait des garanties de travail à des millions d'hommes, si on organisait les moyens de les empêcher de mourir de misère. A certaines époques, on agglomère des masses de travailleurs sur un point, on les pousse sans pitié à une production exagérée, on hâte partout l'activité, puis tout-à-coup on arrête le travail, on se croise les bras, sans se soucier de savoir ce que feront les ouvriers qu'on laisse en proie au désespoir.

Alors cependant la pitié prend au cœur de quelques hommes; on se cotise, on fait des souscriptions. C'est un palliatif; mais que faire de mieux en l'absence de toute intervention du gouvernement? On le voit, nous nous trouvons encore dans la triste nécessité de provoquer nos concitoyens à établir des comités de secours et à faire des souscriptions pour nos pauvres ouvriers sans travail. Espérons que notre appel ne sera pas vain.

En 1837, une commission s'était formée sous les auspices de M. Rivet, dans le but de créer des ateliers de travaux pour les ouvriers. En 1839, cette commission restait-elle inactive? Elle a d'abord fonctionné sur une assez petite échelle; cependant nous lui avons su gré de ses efforts. Les résultats obtenus doivent encourager. — Que les membres de l'ancienne commission se mettent donc en mesure d'apporter leur utile intervention; il est de leur devoir de continuer leur œuvre et de stimuler le zèle des autorités locales.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES.

ISÈRE. Conseil-général. — M. Bailly a été réélu par le canton de Lempis; il a réuni 30 voix sur 43 votants; M. Sappé, député, en a eu 12. Il paraît que celui-ci eût été nommé sans difficulté, si par une lettre il ne se fût désisté de la candidature. Il a été obligé, tant le corps électoral est intelligent, de lui faire comprendre que, député et membre de la cour des comptes, ses occupations ne lui permettent pas de connaître suffisamment les besoins du canton, afin de les présenter au conseil et dans l'occasion en prendre la défense. C'était précisément ce que nous disions aux électeurs en nous élevant contre le cumul des fonctions électives; ce ne sont cependant pas nos conseils, c'est la volonté de M. Sappé qui les a détournés de leur dessein. Jadis les corps électoraux remettaient à leur mandataire un cahier d'instructions; il faut que ce soit aujourd'hui l'élu qui instruisse ses commettants sur ce qu'ils ont à faire. Quel progrès!

Au reste nous ne pouvons pas être trop sévère envers le canton de Lempis, quand celui de Grenoble a résolument accompli la sottise dont celui-là n'a eu que la velleité.

M. Charreton, réélu à Heyrieu malgré les manœuvres de la préfecture, a obtenu 77 voix; son compétiteur, M. Rosier, n'en a eu que 65.

— Nous avons annoncé la nomination de M. Duport-Laville par les cantons de Mens et de Clelles réunis.

On nous écrit que jamais élection n'a été entachée d'autant d'irrégularités. Les électeurs de la commune de Saint-Jean-d'Hérans n'ont pas été convoqués, et ce fait a donné lieu à une protestation; le maire de Mens, qui présidait l'assemblée, a voté et n'a pas prêté serment; des personnes étrangères se sont introduites dans la salle; on parle enfin d'un électeur de Clelles qui aurait voté pour son frère.

Conseils d'arrondissement. — Ont été réélus : M. Blanc, au Valbonnais; M. David, au Monestier de Clermont; M. Denantes, à Voiron.

M. Faugier, notaire, remplace au canton de Vienne (sud) M. Tuillier.

M. Nicolet, conseiller à la cour royale, remplace à la Mure M. Petitchelet.

(Patriote des Alpes.)

Il y a environ un an que le nommé Aulieu (Claude), âgé de quarante-quatre ans, cultivateur à Saint-Priest (Isère), fut mordu par un chien. S'étant récemment senti indisposé, et étant venu à Lyon sans doute pour y recevoir des soins, il se rendit mercredi, sur les neuf heures et demie du soir, chez le portier de la maison n° 24, rue Belle-Cordière, sous le prétexte de voir le nommé Messon, avec lequel il avait été au service.

Après quelques minutes d'entretien avec ce dernier, Aulien fut saisi d'un accès de rage et demanda avec instance à être lié et garrotté, afin d'être mis hors d'état de mordre et de communiquer le mal affreux dont il était atteint.

Malgré l'épouvante que causa une telle déclaration, l'on s'empressa de lui attacher les bras sur le dos, et l'on réclama l'intervention du commissaire de police, dont les agents conduisirent, au milieu d'une immense foule de curieux très-imprudents, ce malheureux à l'hôpital, où son état d'hydrophobie fut reconnu par M. le docteur Bonnet, qui déclara qu'il n'y avait plus aucun espoir de salut. On lui a mis la camisole de force, et il a été placé dans un lieu où sa présence ne pouvait présenter aucun danger.

Voici les résultats de élections pour le conseil-général du Rhône dans le canton du midi de Lyon : Sur 241 votants, M. Laforest, candidat patriote, a réuni 102 suffrages; M. Clément Reyre, conseiller sortant, a obtenu 134 voix, il a donc été réélu.

Paris, 30 novembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Un comité va, dit-on, s'organiser à Paris pour régler la souscription ouverte au sujet des prisonniers français qui sont encore en Sibérie. L'absence de la plupart des hommes politiques qui doivent en faire partie en empêche seule la formation immédiate; mais déjà on annonce qu'on y verra figurer M. le maréchal Clauzel, M. Mauguin, M. Larabit, M. Gauguier, M. le docteur Larrey, chirurgien en chef des armées impériales, et plusieurs autres noms qui, comme ceux que nous venons de citer, indiquent que le parti bonapartiste a voulu avoir tout le mérite de cette œuvre nationale que la France accueillera, nous l'espérons, avec un patriotique empressement.

— On se rappelle que lorsque M. Louis Bonaparte publia son livre des *Idees napoléoniennes*, ce livre fut d'abord coté à 6 f. Comme personne ne se souciait de déboursier 6 f. pour lire la glorification des idées despotiques du régime impérial, on essaya d'allécher la curiosité publique en lui offrant une édition à 1 franc. Mais, malgré la modicité du prix, très-peu de personnes se présentaient pour acheter les *Idees napoléoniennes*. Bientôt on se rabattit à 50 centimes; mais cela ne décida pas encore un succès. Aujourd'hui les *Idees napoléoniennes* se distribuent gratis.

— La commission des offices, dans sa réunion d'avant-hier, a continué la discussion ouverte sur les droits des veuves, héritiers et ayant-cause des titulaires. Il paraît qu'aucune décision n'a encore été prise, et la discussion a été continuée à jeudi prochain.

— Dans une de ces promenades qu'on fait faire presque tous les jours à M. le comte de Paris, dans une bonne voiture attelée de quatre chevaux, il est arrivé un incident mémorable dont nous devons la révélation à un journal ministériel de département.

« Dans la grande allée du bois de Boulogne, dit la feuille dynastique que nous reproduisons textuellement, le jeune prince, que sa nourrice, Mme Forté, tenait à la hauteur de la portière, se mit tout-à-coup à remuer ses petits bras avec une vivacité inaccoutumée. Mme la duchesse d'Orléans, voulant savoir ce qui provoquait l'attention de son royal enfant, regarda par la portière et avisa, dans la contre-allée, une malheureuse femme qui tenait dans ses bras une petite fille transie de froid. La princesse, remettant une bourse à l'un de ses gens, fit demander à cette pauvre femme son adresse, pour lui envoyer du bois, lui faisant dire d'accepter la bourse au nom du comte de Paris. A cette vue, le jeune prince agita ses petits bras de plus belle, et témoigna à sa manière le vague sentiment de satisfaction que lui faisait éprouver l'acte de munificence exercé en son nom. »

Ce récit est textuel. Ne perdez pas de vue que l'enfant à qui on fait jouer cette attendrissante scène est revêtu d'un an tout au plus. Les connaisseurs le trouveront bien jeune pour avoir pu témoigner le vague sentiment de satisfaction que lui faisait éprouver l'acte de munificence exercé en son nom, et ils croiront tout bonnement que le jeune prince a remué ses petits bras parce qu'il avait froid, ou qu'il s'est tremoussé instinctivement, physiquement, on ne saurait dire pourquoi.

— On écrit de Metz :

« Deux actes importants sont sur le point de s'accomplir dans notre ville : la réorganisation de la garde nationale et la constitution de l'administration municipale. »

Le gouvernement, en réorganisant la garde nationale de Metz, ne fera que se conformer à la loi du 20 mars 1831 qui porte que « la garde nationale sera réorganisée dans l'année qui s'écoulera à compter du jour de la dissolution, s'il n'est pas intervenu une loi qui prolonge ce délai. »

BULLETIN DE LA BOURSE DU 30 NOVEMBRE.

La panique d'hier au soir était un peu passée aujourd'hui. La rente a ouvert en hausse; on a fait à Tortoni 82 1/2, et le premier cours au parquet a été 82 5. Jusqu'au moment de la réponse des primes, la rente est restée très-ferme, mais sans mouvement; on a fait 82 10, et c'est à ce prix que la réponse a été faite.

Jusqu'à la clôture, la rente est encore restée très-ferme, mais avec une faible apparence de baisse. Le dernier cours du parquet a été 82 10.

A quatre heures, on offrait à 82 7 1/2 en liquidation.

Le neuvième anniversaire de l'insurrection polonaise a été célébré hier au soir dans une réunion que présidait M. Arago. Divers discours ont été prononcés à cette occasion, et la cérémonie a été terminée par le chant d'un hymne à Kosciusko, dont voici quelques vers :

CHOEUR GÉNÉRAL.

Accourez tous sur l'aile des tempêtes,
Mânes sacrés de nos aïeux !
Debout, debout ! la plus sainte des fêtes,
Guerriers, vous appelez en ces lieux !
Vous qui dormez dans vos tombes humides,
Sous le Kremlin, dans les déserts,

A Saint-Domingue, aux pieds des Pyramides,
Réveillez-vous à nos concerts !

AIR.

De la tombe ils répondent
Au nom de Kosciusko;
Les voici ! Les vents grondent,
Leurs appels se confondent,
Répétés par l'écho.
La trompette guerrière
Lance dans la carrière
Des fantômes bagards;
Ils combattent sans trêve,
Ils tombent sur la grève;
Les siècles, comme un rêve,
Passent à nos regards.

RÉCIT.

O ciel ! où trouver un refuge !
Vingt ans passés, comme un nouveau déluge,
Des Kalmoucks vomis par le Nord
Plantent sur nos cités l'étendard de la mort.
L'épouvante s'assied au front de l'innocence;
La foi sur nos autels voit pâlir son flambeau;
Les mères des enfants maudissent la naissance,
Et la Pologne entière est un vaste tombeau.

Mais quelle étoile a brillé sur les ondes,
De Washington le conseil et l'appui ?

CHOEUR.

C'est Kosciusko, le héros des deux mondes !
Ténèbres, fuyez devant lui.

RÉCIT.

Cracovie a jeté le signal des alarmes;
Aux armes ! et partout l'écho répète : Aux armes !
Varsovie et Vilna ! dites, ô cités sœurs,
Où sont-ils vos fiers oppresseurs ?

Et comme une avalanche
Que grossit l'aquilon
Roule, éclate et s'épanche
En cataracte blanche
Dans le sein du vallon,
Tel Kosciusko terrible
D'une foule invincible
Entraîne les torrents;
Et les fils des Sarmates,
Aux drapeaux écarlates,
S'élançant des Karpathes
Pour frapper les tyrans.

CHOEUR.

Enfants de Piast, votre faulx vengeresse
Sur le camp du tzar a passé.
Vous étouffez dans vos cris d'allégresse
Le canon de Raslavice.
Peuple sarmate, honneur à ton courage !
Reprends ton antique fierté;
Sur les sillons tu sèmes le carnage
Pour moissonner la liberté !

RÉCIT.

O rage ! impuissante victoire !
Nous ne pouvions que mourir avec gloire.
Les rois inondent le pays,
Et vous-même, ô Césars ! vous nous avez trahis !

CHOEUR.

A l'Orient, quelle sanglante aurore !
Fils de la nuit, tremblez d'effroi !
Voici notre aigle aux rives du Bosphore :
Nicolas n'est plus notre roi.

CHOEUR GÉNÉRAL.

Pour tant de sang, de combats et d'alarmes,
Français, rendez-nous un drapeau.
Nous ne voulons que des armes : des armes !
Et dans la Pologne un tombeau !

Voici le discours prononcé par M. Arago :

Messieurs les membres de l'émigration polonaise, Je serais peu digne de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant à présider cette réunion patriotique, si, dès le premier moment, je ne m'élevais pas au-dessus d'un sentiment de gratitude personnelle. La place où, d'après votre volonté, je prononce ces paroles m'est précieuse à plus d'un titre; mais c'est surtout parce qu'elle m'offre l'occasion de vous parler des sympathies de la France, de vous dire combien elle vous aime, combien elle vous honore.

Dans les combats de géants que les Français ont eu à livrer pendant quarante années aux innombrables satellites de l'absolutisme, les banderoles de vos lances si justement redoutées ont flotté souvent au milieu des étendards de notre cavalerie; votre sang s'est mêlé à notre sang : Polonais, vous êtes nos frères !

Le monde politique se débattait depuis des siècles dans un cercle d'idées surannées, le mouvement national de 1789 les jeta aux vents. A leur place surgit un principe dont rien désormais ne pourra ternir l'éclat, un principe fondé sur la raison, sur la morale, sur la dignité humaine; n'avez-vous pas déjà nommé vous-mêmes ce principe de la *souveraineté nationale* ?

Quant parvint à Paris la nouvelle de l'insurrection dont nous célébrons le neuvième anniversaire, on vit le doute errer sur les lèvres de ceux qui placent les faits accomplis dans une sorte d'arche sainte. Nous, messieurs, si le doute avait pu pénétrer dans nos âmes, il nous eût suffi, pour l'en chasser, de nous rappeler ces belles paroles de Bossuet : « Il est des principes primordiaux contre lesquels tout ce qu'on fait est nul de soi. » Asservir un peuple, anéantir sa nationalité, disperser ses débris au gré des caprices de quelques diplomates, ne prendre d'autre règle que la loi du plus fort, faire violence aux habitudes, aux mœurs, aux croyances de plusieurs millions d'hommes, en disposer sans leur consentement ou plutôt malgré leur opposition la plus formelle, comme on ferait des pièces d'un vil bétail; voilà ce que déjà nous a raconté l'histoire, voilà les actes odieux sous lesquels nous avons gémi. Ces actes n'ont pu créer aucun droit; tout ce qu'on a fait contre vous est nul de soi.

Eh quoi ! Messieurs, les Grecs cherchent à secouer les chaînes musulmanes; après plusieurs siècles d'oppression, eux aussi veulent retrouver une patrie. Aussitôt les nations volent à leur secours avec des flottes formidables, avec de nombreuses armées. Elles s'immolent sans hésiter les plus lourds sacrifices pécuniaires, et une stérile sympathie ne serait pas même permise en faveur des Polonais ! Qu'on nous dise donc par quel mystère inconcevable les actes changent de caractère avec la position géographique des lieux, comment ce qu'on admirait à Corinthe est blâmable à Varsovie, comment, héroïque sur les rives de l'Eurotas, on devient félon sur les bords de la Vistule. Je sais le rôle que des souvenirs classiques, des souvenirs de jeunesse ont joué dans ces appréciations si diverses; aussi j'ose annoncer qu'une étude attentive de l'histoire de la Pologne accroîtrait dans une proportion immense les amis d'une cause sacrée. Sobieski dispersant, le 12 septembre 1683, les 300,000 Turcs et Tartares qui assiégeaient Vienne, Sobieski entrant

dans cette grande ville par la brèche même que le canon des Musulmans y avait pratiquée, ne paraîtra pas moins grand que Miltiade et Thémistocle. Il n'est pas jusqu'à ces paroles naïvement sublimes dont notre enfance s'est nourrie avec délices, qu'on ne retrouve à un égal degré, Messieurs les Polonais, dans l'histoire de vos ancêtres. Mon cœur vibre encore d'émotion quand je songe à ce Spartiate qui voyait dans le nombre prodigieux de flèches dont l'armée persane couvrait les airs l'indication de pouvoir combattre à l'ombre. Je ne sais, cependant, si je ne suis pas encore plus touché du peu de mots que l'infanterie en guenilles de Sobieski opposa, la veille de la bataille de Vienne, à quelques railleries des soldats allemands : « Nous avons l'habitude de nous couvrir des dépouilles de nos ennemis vaincus. Demain soir, nous serons la troupe la plus richement vêtue de l'armée. » Le soleil était à peine levé qu'en voyant la petite colonne polonaise s'avancer comme un seul homme et sans le moindre indice d'hésitation, le kan tartare Sélim-Ghéraï faisait entendre au grand-visir ces paroles terribles, signe certain de la défaite : « Le roi de Pologne est là ! »

Dans le domaine des sciences, — on ne me pardonnerait pas de l'avoir oublié, — l'histoire des Polonais enregistre une découverte qui marche de pair avec tout ce que l'antiquité nous a transmis de plus admirable. Séduit par les illusions des sens, l'homme se croyait le centre, le pivot de l'univers. Copernic parait; il déchire le voile qui, depuis tant de siècles, nous dérobaient le vrai système du monde, et la terre devient une simple planète, elle n'est plus qu'un atome dans l'ensemble de la création; et cette grande vérité philosophique est l'irrésistible béliet dont les coups répétés ont réduit en poudre mille erreurs, mille superstitions, fruit de l'ignorance et de l'orgueil. Le nom, devenu immortel, de l'humble chanoine de Thorn, se rattache par des liens impérissables à la plus sublime des sciences, à l'astronomie.

La durée est refusée aux conceptions, aux combinaisons politiques des hommes, lorsqu'elles n'ont pas un caractère manifeste d'utilité, de moralité. En dehors de ces bases, les signes de vie, de force, sont trompeurs. Vous avez donc grandement raison, Messieurs les membres de l'émigration polonaise, de ne point vous décourager. Montrez au monde attentif que vous savez unir la résignation, la constance à un indomptable courage. L'avenir est à vous : la Pologne renaitra de ses cendres; elle rétablira l'équilibre européen aujourd'hui compromis.

Loin de moi la pensée de m'ériger en censeur de projets, de systèmes qui me sont imparfaitement connus. Permettez seulement qu'une voix amie, sincère, dévouée, fasse retentir ici cet adage que des hommes de cœur et de prévoyance gravèrent jadis sur les monnaies de la République française : *L'union fait la force* ! Souffrez qu'elle vous rappelle aussi que les progrès des mœurs publiques, des lumières, de la raison, ont rendu toute distinction de castes non-seulement impossible, mais absurde; que la Pologne des temps anciens, quelque glorieuse que soient ses annales, ne saurait être le type de votre régénération; qu'un pays où tous les hommes pèseraient de poids différents dans les balances de la justice, où l'égalité d'accèsibilité de tous les citoyens à tous les emplois ne figurerait pas en tête de la constitution, où les croyances religieuses pourraient être l'objet des investigations de l'autorité civile, où le mot de *serf* n'aurait pas été définitivement rayé de la langue administrative, ne serait pas la Pologne du XIX^e siècle, la Pologne dont le nom fait vibrer tous les cœurs généreux.

Vous êtes entourés de trois nations puissantes qui sont, je voulais dire qui se croient intéressées à conserver les fruits de plusieurs siècles de partages, qui entretiennent de nombreuses armées. Je sais bien que ne pas compter les ennemis est chez vous une noble habitude; mais avec ces sentiments chevaleresques, le guerrier s'illustre, il meurt sur les champs de bataille, il meurt et n'en entraîne pas moins dans sa chute la cause au triomphe de laquelle il avait dévoué sa vie.

Dans notre temps, messieurs les membres de l'émigration polonaise, on ne peut accomplir une œuvre colossale pareille à celle qui occupe toutes vos pensées, que pour le peuple et par le peuple. Méditez les réflexions en quelque sorte testamentaires du grand homme que vous avez servi, dans sa bonne comme dans sa mauvaise fortune, avec un dévouement, avec une fidélité sans bornes. Lui aussi imagina, à l'époque des Cent-Jours, d'opposer seulement l'armée régulière aux innombrables bataillons qui fondaient sur la France; lui aussi voulut se passer du peuple; lui aussi eut la faiblesse de s'en délier. La faute fut immense, irréparable. Sur le rocher de Sainte-Hélène, Napoléon dans l'intimité exhalait ainsi ses anciens regrets : « J'ai eu tort, grand tort de croire qu'une seule nation, fût-elle la nation française, pourrait résister à l'Europe coalisée, en chargeant les armes en douze temps. »

Je n'ajouterai rien à ces paroles expressives. Elles renferment, messieurs les Polonais, le secret de votre avenir. Faites ce qu'elles conseillent et bientôt votre noble cause aura triomphé !

La Gazette des Tribunaux donne ce matin quelques nouveaux détails sur l'affaire de la rue Montpensier, dans laquelle certains exaltés prétendent voir à tout prix un attentat politique.

Aujourd'hui, pendant toute la journée, une foule de curieux stationnait dans la rue Montpensier et recherchait les traces de la coupable tentative que nous avons racontée. L'examen des lieux fait de nouveau ce matin à confirmé tous les détails que nous avons donnés, et des empreintes nombreuses de la nuit, qui n'avaient pu être aperçues hier dans l'obscurité de deux enfilades encore signalées. Un tuyau en fonte a été percé en deux endroits, et quelques balles ont été lancées jusqu'à la hauteur du second étage.

Des balles aplaties et pareilles à celles trouvées hier ont encore été ce matin ramassées sur les lieux; on a aussi retrouvé un morceau de papier qui paraîtrait avoir servi d'enveloppe à la machine meurtrière.

On ignore encore quelle a pu être la combinaison exacte et précise; mais, d'après les résultats de la projection comparés avec la force de la détonation et les traces laissées sur la saillie où était placé l'appareil, d'après aussi l'absence de tout débris solide, on paraît croire jusqu'à présent que cet appareil n'avait aucune analogie avec les gargousses saisies dans les derniers jours d'octobre, et sur lesquelles des officiers du génie et de l'artillerie ont fait récemment à Vincennes une expérience dont nous avons rendu compte.

Ces gargousses sont ainsi composées : Une livre de poudre est fortement enveloppée et ficelée dans un papier épais; le paquet ainsi formé est enduit d'une couche de filasse goudronnée dans laquelle sont placées des balles de calibre, qui sont ensuite goudronnées de nouveau et enveloppées dans un petit sac de toile; une mèche, se prolongeant avec la poudre qui est au centre de la gargousse, se prolonge jusqu'à l'orifice du sac qui est noué à son extrémité comme un sac d'argent.

L'expérience faite sur une de ces machines a produit, ainsi que nous le disions, des résultats à peu près semblables à ceux observés dans la rue Montpensier.

M. Zangiacomi, juge d'instruction, et l'un des substituts de M. le procureur du roi se sont transportés aujourd'hui sur les lieux pour recueillir tous les renseignements de nature à éclairer la justice sur les auteurs de cette criminelle tentative. Il paraît que, jusqu'à présent, aucun indice n'a été découvert ni sur les coupables ni sur le but qu'ils se proposaient.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. FEREY.

Affaire du *MONITEUR RÉPUBLICAIN*.

On se rappelle la condamnation intervenue en juin dernier contre Minor Lecomte, Fonbertaux et autres, à propos de la publication du *Moniteur républicain*. En dépit de la saisie du matériel et de l'arrestation de ses auteurs principaux, le *Moniteur républicain* ne tarda pas à reparaitre. Plusieurs exemplaires du numéro du 16 juin furent envoyés sous enveloppe au commissaire de police qui avait opéré l'arrestation des auteurs de la publication de l'*Homme libre*. La tête de page d'un numéro présentait les mêmes dispositions typographiques que celles affectées aux numéros qui l'avaient précédé. Au-dessous du filet, on lisait d'un côté : *Prudence, courage, persévérance*; de l'autre : *Unité, égalité, fraternité*. Entre ces deux devises était une figure de femme coiffée d'un bonnet phrygien et armée d'un fusil. Les auteurs déclaraient que les individus qui avaient été précédemment traduits en justice étaient étrangers à la publication du *Moniteur républicain* et de l'*Homme libre*; puis venait une apologie de l'insurrection du 12 mai, insurrection dont ce journal revendique l'idée.

Après avoir cherché à démontrer, à l'aide de citations, les mauvaises tendances de ce journal, l'acte d'accusation déclare que Villecoq, ancien membre de la Société des Familles et condamné comme tel, fut signalé ainsi que Bechet et Allard comme les auteurs du numéro 9. Les premiers actes de l'information ont pleinement justifié les présomptions qui ont motivé la poursuite et l'arrestation des trois accusés. Une perquisition faite le 8 juillet chez Allard amena la saisie d'un matériel d'imprimerie qui avait servi à l'impression du numéro 9 du *Moniteur républicain*. Ce matériel était caché dans deux caves.

C'est en raison de ces faits que comparaissent aujourd'hui devant la cour d'assises les nommés Villecoq, Allard et Bechet. M. le président procède à l'interrogatoire des accusés.

M. le président : Allard, levez-vous ; on a fait une perquisition chez vous le 6 juillet dernier ? — R. Oui.

D. On a trouvé dans votre cave divers objets d'imprimerie. — R. Oui.

D. A qui appartenait ces objets ? — R. C'est moi qui les avais déposés dans la cave.

D. Qui vous les avait remis ? — R. Une personne dont j'ignore le nom.

D. N'est-ce pas Villecoq, votre co-accusé ? — R. Non, Monsieur.

D. Villecoq, levez-vous. Savez-vous qui avait déposé chez Allard la presse et les caractères d'imprimerie qui sont ici ?

Villecoq : Je n'en sais rien. Un individu que je ne connaissais pas vint me dire qu'il avait reçu des chefs du parti républicain un article dont le but était d'effrayer la pairie, appelée à juger les accusés du 12 mai. Cet individu me proposa de mettre cet article au net. Une réunion eut lieu, et on me proposa de me charger d'un matériel d'imprimerie. Je refusai, mais on me parla de M. Allard, que j'avais connu. Je consentis à aller chez Allard avec cet individu ; je lui dis qu'il pouvait se charger de ce matériel. Voilà tout mon rôle dans cette affaire. Je ne nie pas ma coopération au pamphlet contre la cour des pairs, mais je déclare que je suis tout-à-fait étranger au *Moniteur républicain*.

D. Est-ce vous qui avez porté le matériel chez Allard ? — R. Je conviens que j'ai accompagné l'individu qui portait ce matériel, mais je n'ai fait que mettre cet individu en rapport avec Allard, et je n'ai pas assisté au dépôt du matériel.

D. C'est vous qui êtes l'auteur de l'article intitulé : *Aux pairs de France*. — R. Je n'en suis pas l'auteur, je l'ai revu et corrigé. Toutefois, j'en accepte la responsabilité.

M. le président donne lecture de cet article, où il est dit qu'après le roi Louis-Philippe, les pairs de France sont les plus grands ennemis du peuple ; que la pairie, un pied appuyé sur le cadavre du maréchal Ney et l'autre sur la tête d'Alibaud, croit s'élever et se grandir. « Mais, ajoute l'écrivain, prenez garde, Messieurs les pairs ; le sang appelle le sang, et un martyr qui tombe fait surgir vingt néophytes. »

M. le président lit encore le numéro 9 du *Moniteur républicain*, lequel adresse de violentes injures au gouvernement et provoque le peuple à la révolte.

D. Bechet, levez-vous. Vous connaissiez Allard ? — R. Non, Monsieur.

D. Cependant des témoins déposeront que vous êtes allé le voir. — R. Une seule fois.

L'accusé nie sa complicité dans la publication du *Moniteur républicain*.

D. N'avez-vous pas fait passer Villecoq pour votre cousin ? — R. Non, Monsieur.

Villecoq : Dans la charbonnerie, avant la révolution, on se donnait le titre de cousin. C'est ce qui aura donné lieu à cette erreur.

Allard, interrogé de nouveau, répète que c'est Villecoq qui a amené chez lui l'individu qui lui a remis le matériel de l'imprimerie.

La cour suspend l'audience et procède ensuite à l'audition des témoins.

Cette affaire ne sera terminée que demain.

Tribunaux.

Au mois d'août dernier, un de ces Auvergnats bien râblés, aux bras nerveux, aux larges épaules, qui chaque année, au premier souffle du printemps, quittent leur foyer et leurs montagnes pour aller chercher du travail dans les contrées plus favorisées, traversait Lyon pour regagner son pays. Après plusieurs mois de pénibles labeurs (il est scieur de long), et à force de privations et d'économies, il avait ramassé une modique somme, précieux pécule qu'il était heureux de porter dans sa famille dont il devait grossir les épargnes. Perdu au milieu de la grande ville, il demandait à un passant l'indication d'une rue où il avait affaire. Or, ce passant était un de ces industriels dont abondent les cités populeuses, et qui comptent pour vivre sur leur habileté plus que sur leur travail. A la bonne et simple figure de l'enfant des montagnes, notre filou a bientôt deviné une dupe, et d'un air plein de complaisance, il s'offre pour le conduire. Chemin faisant, il sait faire causer l'Auvergnat qui, n'entendant pas malice, lui raconte qu'il retourne au pays, que l'année a été passable, et qu'il emporte dans sa bourse de cuir une somme ronde de quarante francs en beaux et bons écus.

Survient un individu qui, avec un accent allemand très-pro-

noncé, leur demande où est l'entrepôt de charbon du chemin de fer, et offre cinq francs à celui qui l'y accompagnera. L'industriel accepte et promet la moitié à l'Auvergnat pour l'engager à venir avec lui. A Perrache, le prétendu Allemand pale une bouteille. Ils étaient à boire, quand arrive un troisième compère, qui se met à table avec eux et propose une partie de boules. L'Auvergnat accepte sur l'invitation de l'Allemand qui lui offre en perspective un bon déjeuner qu'ils gagneront au dernier venu.

Au moment où il ouvre sa bourse pour mettre son enjeu, les escrocs s'élançant sur lui et la lui arrachent ; il les poursuit, les suppliant avec des pleurs de lui rendre le pauvre argent qu'il emporte à sa famille ; il menace de crier : « Tais-toi ! tu dises les impudents coquins ; si tu dis un mot, nous te faisons envoyer aux galères ! » Et le bonhomme terrifié reste la bouche ouverte, les bras pendants et les poches vides, tandis que les filoux gagnent le large, riant sans doute de la naïve crédulité du pauvre Auvergnat.

Ce n'est là qu'une moitié de l'histoire.

Il y a quelques jours, un dimanche, le même Auvergnat, qui est revenu à Bourg pour reprendre ses travaux, se trouvait à la porte de l'église avec un camarade ; voilà qu'il reconnaît précisément deux des individus qui lui ont si audacieusement enlevé sa bourse à Lyon. Mieux avisé cette fois, et sans avoir peur des galères, il charge son compagnon de les épier et de les suivre, tandis qu'il va, lui, chercher la gendarmerie. Quand elle arriva, l'un des filoux avait eu le temps de fuir ; l'autre fut arrêté. C'était le prétendu Allemand. Il se nomme Pierre Durand, et a déjà été condamné pour une escroquerie du même genre.

Devant le tribunal correctionnel, où il comparait hier, cet individu a vainement essayé de nier le fait qui lui est imputé. L'Auvergnat, qui raconte son aventure d'une manière animée et pittoresque, en prenant tour à tour le langage des divers acteurs et surtout celui de l'Allemand, déclare reconnaître parfaitement Durand que ses antécédents ne recommandent pas.

Deux ans de prison lui ont été infligés, en attendant qu'une autre chance livre ses complices à la justice.

(*Courrier de l'Ain.*)

Faits Divers.

Mlle Rachel a fait hier soir, 29 novembre, sa rentrée au Théâtre-Français, dans le rôle d'Emilie, de *Cinna*. Il y avait trois mois que la jeune tragédienne n'avait paru sur la scène, d'où une grave indisposition l'avait forcée à s'éloigner ; aussi, l'intérêt qui s'attache à sa personne et à son talent était-il vivement excité.

Nous avons rarement vu une salle plus comble et plus splendidement garnie. Toutes les sommités de la littérature, un grand nombre d'académiciens, beaucoup d'hommes politiques, des ministres, deux princes de la maison d'Orléans, etc., assistaient à cette représentation. A son entrée en scène, Mlle Rachel a été saluée par quatre salves d'applaudissements qui, pendant plus de cinq minutes, l'ont empêchée de parler.

L'enthousiasme qui avait éclaté au lever du rideau a continué pendant les cinq actes de *Cinna*, et a redoublé encore lorsque Mlle Rachel, rappelée après le dernier acte, est venue faire une riche moisson de bravos, de bouquets et de couronnes.

— Une pauvre fille, nommée Marie Lapipe, née à Dijon, et couturière de son état, avait déjà été traitée dans une maison de santé pour aliénation mentale ; guérie en apparence et rentrée chez elle, elle fit un modeste héritage sur lequel elle ne comptait pas. Le plaisir qu'elle éprouva ne contribua pas peu, à ce qu'il parait, à porter de nouveau le trouble dans ses facultés intellectuelles. Elle allait disant partout qu'elle était la fiancée de Mgr. le duc d'Orléans ; elle ne parlait jamais de ce prince qu'en l'appelant son prétendu. Comme elle parlait, l'un de ces jours derniers, de son prochain mariage avec l'héritier du trône, et disait qu'elle était parvenue à faire lever les difficultés que le roi et la reine mettaient à son union, on lui répondit que le prince n'était pas à Paris. Elle se présenta alors au château des Tuileries, parvint jusqu'à une personne attachée au service du prince, et déclara hautement qu'elle venait elle-même réclamer l'exécution des promesses qui lui avaient été faites. Ses discours incohérents ayant fait connaître l'état malheureux dans lequel elle se trouvait, elle a été arrêtée et conduite à la préfecture pour être dirigée de là vers une maison de santé.

— On mande de Bordeaux, 26 novembre :

« La commune de Cartelègues, arrondissement de Blaye, a été dans la nuit de vendredi à samedi, le théâtre d'un forfait presque inouï dans les annales judiciaires, que des crimes plus épouvantables les uns que les autres viennent cependant grossir tous les jours.

« Il s'est trouvé un homme, si du moins ce nom peut être donné à un pareil monstre, assez altéré de sang pour égorger sans pitié une famille presque entière, le père, la mère et trois enfants ; un seul, âgé de neuf ans, a pu échapper à cet horrible massacre.

« Le sieur Armand Fournier avait touché, dans la journée de jeudi dernier, environ 15,000 fr. Le nommé Jean, ayant appris que cette importante somme était déposée dans la maison de Fournier, est parvenu à s'y introduire, et a lâchement assassiné, pendant leur sommeil, ces cinq personnes.

« L'enfant si miraculeusement préservé s'est enfui chez les voisins qui se sont empressés d'accourir ; mais il était trop tard, l'assassin avait disparu. Malgré les actives recherches de la police, il n'est pas venu à notre connaissance qu'elle soit parvenue à se saisir du coupable. »

(*Guéenne.*)

— On parle au théâtre de la Porte-Saint-Martin des immenses préparatifs que fait M. Harel pour la mise en scène d'un mélodrame de MM. Desnoyers et Lafont, dont le titre rappelle un événement terrible et contemporain ; c'est le *Tremblement de terre de la Martinique*. Tout un tableau sera employé à rappeler cette épouvantable catastrophe. La terre s'ouvrira, les maisons crouleront, la mer fera irruption sur les ruines. Le peintre et le machiniste sont occupés sans relâche à créer, à chercher de nouveaux effets.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Tous les journaux se sont élevés avec raison contre l'incurie de l'autorité qui, à chaque pluie un peu abondante, laisse les rues de Marseille devenir aussi dangereuses que des torrents ; ils ont cité l'exemple de ce sous-officier de chasseurs d'Afrique qui, tombé dans le ruisseau de la rue d'Aix, a été sur le point de disparaître dans l'un des vastes égouts qui terminent cette rue.

Une lettre de ce militaire, qui a été mise hier sous nos yeux, nous permet de rectifier et de compléter notre récit.

M. Ferdinand Mathieu n'est pas brigadier, mais bien maréchal-des-logis au 1er de chasseurs d'Afrique. Au moment où il s'est laissé tomber, il était enveloppé dans son manteau, ce qui a paralysé tous ses efforts ; le torrent l'avait déjà fait entrer dans l'égout, et il aurait disparu tout-à-fait, si une pointe de fer ne l'eût arrêté en le blessant sous le menton. Ce fut dans ce moment terrible que M. Faveers, coiffeur, rue Dauphine, qui, accom-

pagné de sa femme, avait cherché un asile chez son confrère M. Delmas, entr'ouvrit la porte pour voir si la pluie diminuait un peu. Apercevoir le danger du maréchal-des-logis, se jeter dans l'eau et le saisir par ses vêtements, fut l'effet d'un clin-d'œil ; mais il sentit aussitôt l'insuffisance de ses efforts. A ses cris, M^{me} Faveers, M. Delmas et M. Romand accoururent vers lui, et tous ensemble parvinrent à retirer le militaire, qui reçut chez M. Delmas les secours les plus empressés. M. Mathieu, quoique jeune encore, est un vétéran par les campagnes, et porte déjà trois chevrons.

Assurément, quand ce brave est venu se reposer en France, il ne se doutait guère que les rues de Marseille seraient plus dangereuses pour lui que les plaines de Bone ou d'Oran.

MARCHÉ DES BATEAUX A VAPEUR PENDANT LA NUIT.

Persuadé que ce serait une grande amélioration si l'on pouvait éclairer la marche des bateaux à vapeur pendant la nuit, et par suite éviter des sinistres comme celui de la Gironde, l'*Ami de la Charte* de Nantes demanda une note à ce sujet à M. le docteur Guépin, que l'on sait s'être occupé de ce point important de science industrielle. Voici la réponse que ce journal a reçue :

« Ce serait en effet une immense amélioration, si l'on pouvait naviguer de jour et de nuit sur la Loire ; si le voyageur, partant le soir de Paris, pouvait le lendemain soir arriver à Nantes. Pour y parvenir, il faudrait éclairer la marche du bateau à vapeur, et voici comment la science enseigne que cela peut se faire assez aisément.

» Prenez un bec de gaz de cent trous, formant un anneau plat et consommant à l'heure pour environ neuf sous au plus de gaz de houille.

» Derrière le bec, placez un réflecteur parabolique, c'est-à-dire réfléchissant, selon une perpendiculaire à l'axe de la lumière, toutes les ondes lumineuses qui lui parviennent.

» Devant ce bec, placez un grand tambour en cuivre, long de dix-huit fois ce diamètre, et destiné à empêcher la dispersion de la lumière devant le bec du bateau.

» Dans le tambour, placez une grande lentille d'après le système de Fresnel.

» Cet appareil bien enveloppé, de telle façon que la lumière ne puisse se répandre sur le devant du navire, résoudra complètement le problème qui est celui-ci :

» Eclairer devant le bateau, à deux cents et deux cent cinquante mètres, sur une largeur de cinquante à cent mètres, de telle façon que l'on puisse voir les balises et les bateaux.

» Je doute que l'on puisse parvenir à éclairer les hauts bords, car la lumière sera presque parallèle à l'eau, et pour cela, il faudrait qu'elle lui fût presque perpendiculaire.

» Notre appareil se compose de trois parties : l'appareil lumineux, la lentille et le réflecteur.

» La flamme plate est la plus propre à produire l'effet désiré. Une flamme plate, sans réflecteur et complètement isolée, peut éclairer de manière à donner des ombres jusqu'à soixante mètres ; elle consomme par heure pour deux sous de gaz.

» En se servant de gaz d'huile, un bec de deux cents trous équivaldrait jusqu'à sept becs et demi semblables à celui dont nous venons de parler. Avec du gaz de houille, il n'équivaldrait qu'à trois becs, et cette force cependant me paraît suffisante.

» Des expériences vieilles de quatre ans m'ont instruit sur un grand nombre de faits concernant la lumière, et l'on pourrait au besoin remplacer le gaz par une lumière plus forte.

» L'effet des réflecteurs est connu ; ils permettent, à une distance de deux cents mètres, avec une lumière moindre que celle des trois becs de trente trous, de lire une lettre. L'effet des lentilles de Fresnel est connu aussi.

» Dans mon appareil, toute la lumière est utilisée. Si malheureusement je ne savais par expérience que les études scientifiques sont toujours au compte de ceux qui les font, je dépenserais 7 à 800 fr. pour installer sur un bateau à vapeur un appareil de ce genre.

» Remarquons que cet appareil serait aussi très-utile aux vapeurs qui font les voyages de mer, et que tôt ou tard les autorités exigeraient, par mesure de sûreté, que les navires naviguant la nuit prennent des mesures de précaution, ainsi que les navires à l'ancre. Les voitures sont obligées de porter des lanternes ; pourquoi les bateaux de notre fleuve et des autres rivières de France ne seraient-ils pas tenus d'en avoir une attachée, à quelques mètres, soit deux mètres au-dessus de l'eau ? »

(*Le Moniteur industriel.*)

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 23 novembre. — Les mesures sévères commencent à être prises à l'égard des députés ; déjà plusieurs appartenant au corps militaire ont été mis en disponibilité, et divers lieux leur ont été assignés pour leur retraite. Le général Mendez Vigo, député de Séville, a reçu l'ordre de se rendre à Zamora. Le brigadier Rodriguez Vera devra se rendre à Burgos, et le brigadier Infantes, commandant en second la province de Valence, devra aller à Alicante. Nous attendons que les déportations soient mises à l'ordre du jour ; nous sommes dans un état vraiment désespéré. Llauder a refusé la capitainerie-générale de Grenade que la reine voulait lui confier, le général Aldama a accepté à sa place. Le ministère veut marcher avec fermeté dans ses voies rétrogrades ; les patriotes souffrent et les modérés triomphent.

Quelques personnes se disent assez bien informées pour savoir que la guerre d'Aragon finira, comme celle des provinces basques, par une transaction dont les bases seraient dignes de la nation espagnole ; je ne sais sur quoi elles se fondent.

Balboa ne va pas mal agir à Madrid ; ses déterminations prises à Tolède nous sont une garantie qu'il ne secondera que trop bien les vues destructives du ministère. Il y a quelques jours que, se trouvant avec l'intendant, il lui dit cavalièrement : « J'ai appris que quelques contribuables refusent de payer les contributions ; donnez-moi une petite liste de ces récalcitrants, et je les enverrai à la place del Transito. » C'est la place où l'on fusille.

Le Rédacteur en chef. Gérant responsable, F. RITZIEZ.

Un grand nombre de personnes nous ayant témoigné le désir de se procurer le feuilleton intitulé : *Une Lyonnaise à son maire*, à propos de son prince, inséré dans notre numéro du 24 novembre, nous prévenons le public que ce feuilleton a été tiré à 300 exemplaires et est vendu dans nos bureaux, à partir d'aujourd'hui lundi, 2 décembre, au profit des ouvriers sans travail.

(*Voir aux annonces.*)

VOITURES A SIX ROUES. — ROULAGE.

En attendant une épreuve sur une plus vaste échelle, MM. Havel et C^e, de Paris, et Varnier fils aîné, du Havre, ayant voulu se rendre compte de l'avantage que pouvait présenter l'application au roulage du nouveau procédé des voitures suspendues à six roues, à trains articulés, de M. de d'Aubépin, s'empressent d'informer le commerce que de l'épreuve qu'ils ont

fait subir, dimanche 24 novembre, à une de ces nouvelles voitures qu'ils destinent à leur service accéléré et en poste de Paris au Havre, il est résulté que la voiture chargée de 4,100 kilogrammes d'asphalte, de marchandises diverses et de cinq personnes montées sur le chargement pour être à même d'apprécier l'élasticité des nombreux ressorts à triples pincettes qui y sont appliqués, le tout formant, y compris le poids du chariot et de ses accessoires, un total de 6,000 kilogrammes (12,000 livres), a obtenu avec facilité une vitesse de 4 lieues à l'heure dans son parcours de la rue Grange-aux-Belles à la barrière de Charenton.

Le problème résolu sous le rapport de la célérité et de l'élasticité, on a voulu résoudre celui de la solidité et de l'avantage que ces nouvelles voitures offrent sur la traction.

En présence d'une douzaine de personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux des charrois les plus expérimentés de Paris et trois relayeurs, on a, par le temps le plus affreux, fait passer la voiture dans un chemin reconnu impraticable à toutes voitures chargées (sur les terrains de la rue Contrescarpe à la rue

Moreau). Là, le chariot à six roues, après avoir parcouru tout l'espace dans des terres rapportées, et avant d'atteindre le pavé, a rencontré un trou tellement horrible et profond, que les chevaux attelés n'ont osé y passer, et deux chevaux appartenant à un carrier voisin du lieu ont suffi pour la tirer de ce mauvais pas, ce qu'aucun des spectateurs ne croyait possible.

Cette épreuve n'a fait que justifier les observations déjà produites par plusieurs savants qui ont dit avec justice qu'il était réservé à notre époque de faire l'application de ces nouveaux véhicules au roulage de France; car le succès a dépassé toute attente, et aujourd'hui on est convaincu qu'au moyen de trois chevaux seulement on pourra aborder et vaincre, avec la même charge de 6,050 kilogrammes (12,100 livres), des pentes ascendantes fort rapides et les chemins les plus mauvais et les plus rocailleux.

HAVET et Ce, VARNIER fils aîné.

M. Glaingeat, maître de poste de cette ville, après avoir contracté des engagements avec le représentant de M. de d'Aubépin, seul inventeur de ces voitures à six roues, à trains articulés

et à triples pincettes, vient d'établir, avec ces voitures à six roues confectionnées comme il est indiqué ci-dessus, un service régulier et public de Lyon à Marseille, passant par Grenoble et la nouvelle route de la Croix-Haute.

Comme le commerce important de la ville de Lyon exige promptitude et célérité, surtout par les rapports qui existent journellement avec Marseille, il est de toute impossibilité que ce service ne réussisse pas, et surtout avec le prix modéré du transport des marchandises.

Nous croyons aussi devoir signaler la vive impatience des habitants des contrées par où ces voitures doivent passer; et quel sera donc leur étonnement lorsqu'ils verront que trois chevaux seulement transportent deux fois plus de voyageurs et le triple de marchandises que les autres voitures, sans compromettre l'avantage qu'elles auront sur elles pour la célérité de leur marche!

Feuille d'Annonces.

EN VENTE AU BUREAU DU CENSEUR,
au profit des ouvriers sans travail.

Le feuilleton du Censeur du 24 novembre, intitulé: UNE LYONNAISE A SON MAIRE A PROPOS DE SON PRINCE. — Prix: 20 centimes.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

VENTE D'UN FONDS DE BOULANGERIE,

Situé en la commune de Vaise, route du Bourbonnais.

Le jeudi cinq décembre mil huit cent trente-neuf, à midi, dans l'étude de M^e Dugueyt, notaire à Lyon, sise en cette ville, rue du Plat, maison du Palais-Royal, et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un fonds de boulangerie, exploité en la commune de Vaise, faubourg de Lyon, route du Bourbonnais, par le sieur Perret fils, boulanger, demeurant audit lieu, et d'effets mobiliers, consistant en un four de boulanger en maçonnerie, une chaudière en fonte dans la maçonnerie, grands pétrins en bois dur, cribles, pelles à four, rable, balles à pâte ou paillasse, balances et autres ustensiles servant à la profession de boulanger, et en outre en divers autres objets, tels que chaises, horloge à sonnerie, potager et bois de lit, etc., etc.

La vente du fonds de boulangerie et des effets mobiliers aura lieu en bloc au pardessus de la somme de douze cents francs, mise à prix portée au cahier des charges, et en outre sous les clauses et conditions dudit cahier.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Dugueyt. (1613)

ÉTUDE DE M^e DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A VENDRE. — Domaine et propriétés de produit et d'agrément dans le département de Saône-et-Loire, aux environs de Mâcon et de Louhans, et dans le département de l'Isère aux environs de Bourgoin. (1608)

ANNONCES DIVERSES.

(1502) TABLEAUX.

Mardi 3 décembre et jours suivants, à cinq heures du soir, il sera vendu, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n° 42, au 1^{er}, une grande quantité de tableaux de différents maîtres, gravures en feuilles et encadrées, et beaucoup d'autres objets.

(6978) A VENDRE. — Une pharmacie en activité, bien achalandée, à Saint-Claude (Jura). On donnera des facilités. S'adresser, pour les renseignements, à MM. Bazin, Clerc et Ce, rue Lanterne, 17.

(6963) A VENDRE. — Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grande écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, impasse Saint-Polycarpe.

(6941) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds d'épicerie bien achalandé, y compris les ustensiles pour la fabrication des chandelles, dans un quartier populaire.

S'adresser à MM. Prost et Phély, marchands d'huile, rue Confort, 22.

(2122) A PLACER,

50,000 FRANCS

PAR PREMIÈRE ET BONNE HYPOTHÈQUE,
Sur un immeuble à Lyon.

A ACHETER,

dans les prix de 60 à 80,000 francs,
UNE MAISON SISE A LYON, DANS UN BON QUARTIER.

S'adresser à la pharmacie de la place des Pénitents-de-la-Croix, près de la Banque.

Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs, de quelque nature qu'elles soient, est toujours chez M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30. (2212)

MARLEIX
PAR DE **COLS**
TAILLEUR POUR
GHEMISES
13, PLACE DU
PLATRE, LYON.

AUX DEUX
spécialités
PROFESSIONNELLES.

MODÈS DE PARIS.

La vente qui pendant plusieurs saisons a été tenue à l'hôtel de Milan, se tient actuellement rue de la Cage, n° 10, au 3^e.

Chapeaux à 12 fr.
Chapeaux avec fleurs ou ornements nouveaux 14 fr. à 18 fr.
Chapeaux en velours 24 fr. à 30 fr.
(6942)

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ SUIVANT LA FORMULE DU CODEX.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre pour le traitement des maladies secrètes. — Ce sirop se vend 5 fr. le grand flacon à la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon. (2117)

GRAND DÉBALLAGE,

GRANDE RUE MERCIÈRE, 15, A LYON,

D'objets en beau plaqué, tels que réchauds à esprit et à eau, porte-huiliers, bouts de table, sucriers, cafetières, porte-carafes, cuillères à sucre, à punch et à fruit, sonnettes, bouchons, passe-thés, timbales, flambeaux, candélabres, éteignoirs, plats, bols à punch et à potage, et tout ce qui concerne le service de table.

Mention honorable et brevet d'invention pour le volfranc, article admis à l'exposition de 1837, imitant parfaitement l'argent, à 2 fr. 25 cent. le couvert, vendu avec facture de garantie pour ne pas casser. Plus un assortiment de bijouterie dans les plus nouveaux goûts en imitation d'or.

On fait les achats d'or et d'argent et les échanges de toutes matières. (8371)

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHÔNE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES, HUMEURS, ET DE TOUT VICE QUELCONQUE DU SANG,

Par le Sirop végétal de Salsepareille.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang; telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mourret fils, épiciers, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Borkel, rue du Terrallé.

(2025)

CAFÉ STATUAIRE.

(6975) M. FEVRE, tenant le Café Statuaire, aux Brotteaux, fait savoir au public que dimanche prochain on y verra PEYTEL représenté d'après nature.



HIRONDELLES.

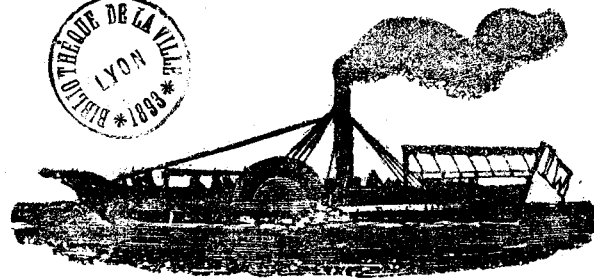
Les entrepreneurs du service des HIRONDELLES ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs que la grande célérité de leurs bateaux leur permet de fixer les heures de DÉPART de LYON pour CHALON tous les jours, à 6 heures 1/2 du matin. (300)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT,
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 30 NOVEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, C ^e Per.,	2,000	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	1,040	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	790
1,740	600		Eclair. gaz (Lurin),	"	700
Illimité.	1,000	Idem.	C ^e gén. m. R.-de-G.	700	
Idem.	1,000	Idem.	C ^e des mines de l'Un.	"	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. m. de hou.	"	
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,	"	660
4,000			C ^e des mines Thiol.,	"	
1,000	1,000		C ^e génér. des Tréf.,	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	6,500	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. lyon. bat. à vap. Rhône supérieur,	400	
800	500		Gondoles à vap ^r sur Saône, marc.,	"	
134	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	"	2,265
4,500	1,000	par trimestre.	Pont Seguin,	1,700	
450	2,000	Idem.	Pont de l'île-Barbe,	1,500	
300	2,000	Idem.	Pont et gare de Vaise	"	
220	2,000		Canal de Givors,	1,075	
1,800	1,000		Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
6,000			Moulins à v. de Per.,	5,000	15,750
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Fonder. (Loi. Ard.),	"	
240	5,000	par an.	Tréfileries et forges de Belmont (Isère),	1,200	1,975
800	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	"	
800	750		Caisse C ^e de best.,	"	
2,000	1,000	Idem.	Omium,	520	
700	750	30m. et 30s.	Soc. river. d'assur.,	"	
Illimité.	2,000				

LYON, — IMPRIMERIE DE BOURS FILS, RUE POUTAILLERIE, 19.